

nions soient recueillies, un très grand nombre de sénateurs aimeraient qu'un jugement fût rendu sur le fond du bill ou de l'amendement. Or, si le règlement ne permet pas de proposer une résolution ou un amendement en ce moment, si ce n'est pour attaquer le principe du bill, nous pourrions, il me semble, annuler la troisième et permettre ainsi que l'amendement soit proposé.

Le très honorable GEORGE P. GRAHAM: Si nous le pouvions.

L'honorable M. COPP: Du consentement du Sénat.

L'honorable M. DANDURAND: Aux voix.

Son Honneur le PRESIDENT: Honorables messieurs, un bill intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pension du service civil (1925)", bill que la Chambre des Communes a mis au jour, qui a été lu une troisième fois, est sur le point d'être adopté. Vous plaît-il, honorables messieurs, d'adopter ce bill?

(Le bill est adopté.)

RECLAMATIONS DES TRIBUS INDIENNES ALLIÉES (COLOMBIE-ANGLAISE)

RAPPORT DU COMITÉ MIXTE

L'honorable M. McLENNAN: Je propose l'adoption du rapport du comité spécial qui a eu à étudier les réclamations des tribus indiennes alliées, établies en Colombie-Anglaise.

Honorables messieurs, il était entendu que l'honorable sénateur de Russell (l'honorable M. Murphy) expliquerait ce rapport au Sénat. Malheureusement, il est absent et je me décide à dire quelques mots sur le sujet.

A mon entrée au comité, ma curiosité était piquée, mais je ne connaissais guère la manière dont le département traitait les tribus indiennes de la Colombie-Anglaise. Nous avions l'heur de compter parmi nous quatre représentants de la province aux Communes, ainsi que des membres du Sénat. Je dois dire que je n'ai jamais fait partie d'un comité dont les délibérations aient été plus instructives ou aient témoigné d'une plus parfaite harmonie ou d'un plus vif désir de rendre justice. L'affaire était très compliquée par suite de ce que je crois pouvoir appeler à bon droit les idées fausses inspirées aux sauvages par des amis trop zélés qui depuis longtemps ont fomenté une agitation et ont donné aux sauvages des notions exagérées de réclamations purement imaginaires. Autrement dit, les blancs se sont emparés de la Colombie-Anglaise en l'envahissant paisiblement. Heureusement, il n'y eut pas de soulèvement parmi les sauvages.

Ceux qui, comme moi, n'étaient pas bien au fait du problème indien doivent avoir été frap-

L'hon. M. COPP.

pés de la somme énorme de travail qui s'accomplit pour les tribus indiennes du Canada, principalement pour les tribus de la Colombie-Anglaise qui ne reçoivent pas de rente annuelle, rente qui, de l'avis général, n'est pas le meilleur moyen de secourir les sauvages. Les écoles et toutes les autres tentatives de leur venir en aide semblaient admirables. Les fonctionnaires que nous avons vus nous ont paru compétents et réellement désireux de remuer ciel et terre dans l'intérêt des sauvages sans cesse errants, conformément à leur vieille habitude.

Bien plus, nous avons tous été frappés de l'excellence du matériel que ces agences façonnent. Le choix des mots et l'agencement des phrases dont se sont servis les deux sauvages qui représentaient les tribus alliées, ainsi que leur façon de parler, auraient fait honneur à des gens très versés dans la connaissance des belles-lettres. Quant à Mme Williams, l'interprète du plus vieux des deux chefs, plus d'un membre du comité a remarqué le choix admirable des expressions qu'elle employait.

Je suis certain que tous les membres du comité, venus du Sénat ou des Communes, tiendraient le même langage que moi. Je conseillerais à tous mes collègues de lire les dépositions et le rapport, car je crois que, même en caractère d'imprimerie, ces documents feraient naître chez eux les impressions satisfaisantes qu'ont ressenties ceux d'entre nous qui assistaient aux réunions du comité.

Je recommande donc l'adoption du rapport.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne à loisir.

BILL DES PENSIONS

PREMIERE LECTURE

Bill (n° 234) intitulé: "Loi modifiant la loi des pensions".—L'honorable M. Dandurand.

LE SOIXANTENAIRE DE LA CONFEDERATION

RESOLUTION

L'honorable M. DANDURAND: Honorables messieurs, j'ai à la main une résolution que la Chambre des Communes vient d'adopter d'une commune voix à la demande du très honorable premier ministre, appuyé par le chef de la loyale opposition de Sa Majesté. Le chef du parti progressiste s'est uni à eux afin que l'accord fut complet.

Il sied que cette résolution soit inscrite dans nos annales comme étant l'œuvre des deux branches de la législature, vu que c'est un document officiel et un manifeste adressé au peuple canadien. J'ai prié mon honorable ami, le chef du parti conservateur au Sénat (l'honorable W.-B. Ross) d'appuyer cette résolution. Je ne